

Carte d'exposition des sols au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Arrêté du 09 janvier 2026 définissant les zones exposées
au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse
et à la réhydratation des sols argileux

"Porter à connaissance RGA"

ADELANGE



L'échelle est limitée de 1/50000e à 1/10000e
afin que la carte conserve son caractère informatif.
Pour l'interprétation des dispositions constructives,
il sera nécessaire d'utiliser la même carte disponible sur georisque.gouv.fr

- Limite communale
- Limite départementale

Exposition des sols au phénomène de retrait-gonflement des argiles

- Exposition moyenne
- Exposition forte

